

RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 04020

Numéro SIREN : 542 019 096

Nom ou dénomination : ALCATEL LUCENT

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2018 sous le numéro de dépôt 10173


CERTIFIE CONFORME

ALCATEL-LUCENT SAS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 decembre 2017)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

A l'Associé unique
ALCATEL-LUCENT SAS
SITE NOKIA PARIS SACLAY
ROUTE DE VILLEJUST
91620 NOZAY

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALCATEL-LUCENT SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.d. de l'annexe aux comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable lié à la première application du Règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 € Siège social 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483 TVA n° FR 76 672 006 483 Siret 672 006 483 00362 Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les notes 2.a.1. et 2.b.1. de l'annexe, qui exposent respectivement les règles et méthodes comptables relatives à la valeur d'inventaire des fonds commerciaux et des titres de participation. Nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

En outre :

ALCATEL-LUCENT SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017 - Page 3

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-Sur-Seine, le 6 juillet 2018

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Matthieu Moussy

Alcatel-Lucent SAS

7 Route de Villejust

91 620 NOZAY

Siret : 542 019 096 00081

Comptes Sociaux 2017

Comptes sociaux

1	Comptes sociaux – Alcatel-Lucent au 31 décembre 2017	3
2	Notes annexes aux comptes sociaux	4

1 Comptes sociaux – Alcatel-Lucent au 31 décembre 2017

Bilan au 31 décembre

ACTIF (En milliers d'euros)	Notes	2017			2016
		Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles	(7)	162 471	-151 883	10 588	25 299
Titres de participations	(8)	30 386 805	-22 281 228	8 105 577	8 216 896
Créances rattachées à des participations	(9)	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	(9)	801	0	801	10 029 873
Immobilisations financières		30 387 607	-22 281 228	8 106 378	18 246 770
Actif immobilisé		30 550 078	-22 433 111	8 116 966	18 272 068
Créances	(14)/(15)	291 024	-1 362	289 662	992 646
Valeurs mobilières de placement	(10)	47 065	-19 241	27 824	431 197
Disponibilités	(10)	647 245		647 245	1 092 521
Actif circulant		985 335	-20 603	964 732	2 516 364
Comptes de régularisation		3 527		3 527	5 438
TOTAL	(6)	31 538 939	-22 453 714	9 085 225	20 793 871

		2017		2016
PASSIF d'euros)	(En milliers	Notes	Avant répartition	Après répartition
Capital			176 985	176 984
Primes d'émission, de fusion, d'apport			12 221 879	22 321 680
Réserves			2 237 883	2 237 883
Report à nouveau			-9 213 832	-11 511 931
Résultat de l'exercice			340 399	315 871
Capitaux propres	(11)		5 763 314	13 540 488
Provisions	(12)/(18)		38 536	46 051
Obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes (OCEANE)	(13)/(14)/(15)		476 670	476 670
Emprunts et dettes financières divers	(14)/(15)		82	110
Dettes financières			476 752	476 780
Dettes fiscales et sociales	(14)/(15)		2 045	8 982
Autres dettes	(14)/(15)		2 803 060	6 719 204
Dettes			3 281 857	7 204 967
Écarts de conversion passif			1 518	2 366
TOTAL			9 085 225	20 793 871

Comptes de résultat

(En milliers d'euros)	Notes	2017	2 016	2016 révisé avec impact ANCC 15-05
Chiffre d'affaires net		202 828	691 809	691 809
Autres produits		309 525	4 861	12 633
Produits d'exploitation		512 353	696 671	704 443
Services extérieurs et autres charges		-191 852	-736 149	-746 649
Impôts, taxes et versements assimilés		-1 527	-1 890	-1 890
Frais de personnel		-133	-6 399	-6 399
Charges d'exploitation		-193 512	-744 437	-754 938
Résultat d'exploitation	(3)	318 841	-47 767	-50 495
Produits de participations	(4)	138 135	5 570	5 570
Intérêts et produits assimilés		121 026	512 168	512 168
Intérêts et charges assimilées		-31 579	-88 611	-88 611
Mouvement net des provisions, dépréciations et amortissements financiers	(3)	238 633	131 340	132 535
Autres produits et charges financières		4 517	8 823	10 357
Résultat financier	(3)	470 732	569 291	572 019
Résultat courant avant impôt	(3)	789 572	521 524	521 524
Produits exceptionnels		10 348 390	945 511	945 511
Charges exceptionnelles		-10 801 487	-1 162 710	-1 162 710
Résultat exceptionnel	(3)	-453 097	-217 199	-217 199
Impôt sur les bénéfices	(3)/(5)	3 923	11 546	11 546
RÉSULTAT NET		340 399	315 871	315 871

2 Notes annexes aux comptes sociaux

Note 1 Faits marquants de l'exercice

Rappel du contexte 2016 :

Le 15 avril 2015, Alcatel-Lucent et Nokia avaient annoncé leur intention de se combiner afin de créer un leader de l'innovation dans la technologie et les services de prochaine génération. Selon le protocole d'accord conclu entre eux à cette date, Nokia acquerrait Alcatel-Lucent par le biais d'une succession d'offres publiques d'échange en France et aux États-Unis sur 2015 et 2016. À l'issue de ces périodes, après avoir acquis plus de 95% des droits de vote et du capital d'Alcatel Lucent SAS, Nokia a lancé une offre publique de retrait conduisant à la radiation des actions Alcatel Lucent ainsi que des Océanes 2019 et 2020 du marché Euronext Paris le 2 novembre 2016.

Le 28 février 2017, Alcatel Lucent SAS a modifié sa forme juridique, passant d'une Société par Action à une Société par Action Simplifiée. L'année 2017 a été marquée également par la fin du rôle d'Alcatel Lucent SAS en tant que société mère et société de financement du groupe. Cette évolution se reflète dans la majorité des postes des états financiers.

a/ Impacts opérationnels

Sur le plan opérationnel, Alcatel-Lucent SAS avait signé un accord cadre de partage des coûts R&D avec Alcatel-Lucent USA, Alcatel-Lucent International et les entités représentatives des activités « intégrées verticalement » (RFS, Submarine, Enterprise) prenant effet au 1er janvier 2011, et avec Alcatel-Lucent USA et Alcatel-Lucent International, un accord de partage de coût de support central permettant d'optimiser la gestion du Groupe et de générer des économies d'échelles, prenant effet au 1er janvier 2011 également.

Pour prendre en compte le nouveau modèle opérationnel du Groupe Nokia, l'accord de partage de coûts R&D a été arrêté au 31/12/2016 et l'accord de partage des coûts de support central maintenu.

Ces changements ont entraîné une diminution des refacturations internes se traduisant par une baisse significative du chiffre d'affaires (-413 millions d'euros) ainsi que des charges externes.

Par ailleurs, l'accord de General funding entre Alcatel Lucent Shanghai Bell et Alcatel Lucent SAS s'est arrêté à la fin du 2^e trimestre 2017, mettant fin aux refacturations des coûts de recherche et développement entre ces deux entités. La fin de cet accord se traduit par une baisse de 52 millions d'euros de chiffre d'affaires sur 2017.

b/ Transferts des titres dans le cadre du projet SIBELIUS

Dans le cadre du projet SIBELIUS, Alcatel Lucent SAS a acquis la société NSN France pour 29 millions d'euros et la société Electroassurances pour 5 millions d'euros et a cédé les sociétés Alcatel Lucent GmbH pour 5 millions d'euros, Alcatel Lucent Egypte pour 127 euros ainsi qu'Electrore pour 245 millions d'euros.

c/ Apport en nature de la société Alcatel Lucent USA à NSN BV

Alcatel Lucent SAS a acquis la société Alcatel Lucent USA auprès d'Alcatel Lucent Participation pour 10,1 milliards d'euros. Cette transaction n'a pas généré de flux de trésorerie : en contrepartie de cette acquisition, Alcatel Lucent SAS a compensé des règlements à recevoir de sa filiale liés au remboursement d'un prêt de 10 milliards d'euros et le paiement de dividendes de 120 millions d'euros.

Alcatel Lucent SAS a par la suite distribué un dividende de 10,1 milliards d'euros par prélèvement sur la prime d'émission, payés en nature par transfert de 100% des actions d'Alcatel Lucent USA à NSN BV.

d/ Fin de l'activité de financement

Suite à l'arrêt de l'activité d'Alcatel Lucent SAS en tant que société de financement du groupe, les prêts consentis aux filiales sont désormais émis par Nokia OY. Ce changement de rôle explique la diminution des autres créances vis-à-vis des filiales ainsi que la diminution des dettes financières nécessaires pour le financement des prêts. En effet, le cash pooling détenu au titre des filiales a été transféré à Nokia OY générant une diminution de la dette de 4,6 milliards d'euros sur l'exercice. De même, il ne reste plus que quelques financements résiduels chez Alcatel Lucent SAS à hauteur 40 millions d'euros.

Ainsi, à la clôture de l'exercice, les créances restantes vis-à-vis du groupe sont essentiellement constituées de créances opérationnelles dont 173 millions de produit à recevoir vis-à-vis de Nokia OY en compensation conformément à l'accord de cost sharing. La dette restante vis-à-vis du groupe s'élève à 2,6 milliards d'euros en compte courant après transfert du cash pooling (4,6 milliards d'euros) et opération de réduction de capital (2 milliards d'euros) (voir ci-dessous en f) et à 476,7 millions en emprunt obligataire. Il s'agit du résiduel des emprunts obligataires (OCEANES 2019 et OCEANES 2020) apportés à l'offre d'échange et détenus par Nokia Oy. Ces emprunts obligataires seront remboursés à la date de maturité des OCEANES.

e/ Abandon des droits d'utilisation des licences Qualcomm

Les droits d'utilisation sur les licences Qualcomm, devenus sans valeur suite à une provision pour dépréciation de 288 millions enregistrés en 2016, ont été abandonnés. Cette sortie a généré une charge exceptionnelle de 288 millions d'euros en résultat exceptionnel et une reprise de provision de 288 millions en résultat d'exploitation (la dotation pour dépréciation avait été comptabilisée initialement en exploitation).

f/ Variation des capitaux propres

Le capital social de la société est passé de 176 984 245,95 euros à 176 984 570,95 euros par l'émission de 6500 actions nouvelles en accord avec le plan d'actions de performance.

De plus, une distribution de la prime d'émission pour 10,1 milliard d'euros a été effectuée, comme indiquée en c).

Alcatel Lucent SAS a également effectué une augmentation de capital par augmentation de la valeur nominale de l'action de 1 982k€, suivie d'une réduction de capital du même montant par imputation sur le report à nouveau négatif.

Note 2 Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis en application des principes généraux de la comptabilité française (règlement ANC n° 2016-07) et conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Principe de prudence
- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

a/ Immobilisations incorporelles

a1- Fonds commercial

Conformément au règlement de l'ANC 2016-07, les fonds commerciaux doivent faire l'objet d'une affectation aux actifs sous-jacents. Ces derniers devront être amortis sur leurs durées d'utilisation. La part non affectée des fonds commerciaux est maintenue dans le poste 'Fonds commercial' qui est réputée avoir une durée de vie illimitée et qui doit faire l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice. Ce dernier consiste à comparer la valeur nette comptable à la valeur d'utilité qui est estimée sur la base d'une projection des flux de trésorerie futurs liés à l'activité.

Le fonds commercial résiduel, s'élevant à 14M€ au début de l'exercice, représente la valeur économique de la clientèle rachetée de la société Compagnie Financière Alcatel Lucent en 2011 relative à la société Electro Ré, et qui est réputée avoir une durée de vie illimitée. Suite à la cession d'Electrore, ce fonds commercial a été sorti générant une charge en résultat exceptionnel de 24,6 millions et une reprise de provision de 9,6 millions d'euros en résultat d'exploitation.

Au 31/12/2017, il reste un fonds commercial de 15 Meur complètement déprécié. Aucun test de dépréciation n'a été effectué.

Frais d'acquisition

a2- Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et comprennent essentiellement des droits de propriété intellectuelle amortis linéairement sur une durée de cinq ans à compter de leur date d'acquisition. Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

b/ Immobilisations financières

b1- Titres de participation

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, après réévaluations légales le cas échéant.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charge de l'exercice.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée par titre :

- pour les sociétés contrôlées et les participations faisant partie d'une stratégie durable de la société, d'après la valeur d'usage, cette dernière étant déterminée selon les cas en fonction d'une analyse tenant compte notamment de l'actif net ré-estimé, de la valeur probable de négociation et, en outre, pour les sociétés cotées, des cours de bourse; et
- pour les participations susceptibles d'être vendues en fonction d'opportunités de marché, d'après leur valeur probable de négociation et dans le cas des titres cotés, d'après la moyenne des cours de Bourse du mois précédant l'arrêté des comptes.

Le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est négative, en complément de la dépréciation des titres, les autres actifs détenus sont dépréciés et, si nécessaire, une provision pour risques est constituée.

b2- Créances rattachées à des participations

Il s'agit de prêts à long terme octroyés à des filiales du groupe. Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. Ces créances se distinguent des avances en compte courant consenties ou reçues des filiales du Groupe qui permettent leur gestion quotidienne de trésorerie. Une dépréciation est constatée en cas de risque de non recouvrement.

c/ Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de réalisation (cours coté moyen du dernier mois ou valeur liquidative de fin d'exercice ou valeur probable de négociation).

d/ Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les disponibilités en monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la valorisation à ce dernier cours des dettes et créances en devises et des engagements hors bilan qui leur sont associés est enregistrée en résultat. Les pertes latentes de change qui ne sont pas compensées font l'objet d'une

provision pour risques, sauf lorsque les instruments financiers en cause, entrant dans le cadre d'une stratégie identifiée de couverture, sont tels qu'aucune perte significative ne pourra être globalement constatée lors de leurs échéances.

Selon le règlement de l'ANC 15-05, les effets de change sur opérations en devises liées à des transactions commerciales doivent être enregistrées en résultat d'exploitation alors que les opérations en devises sur des transactions financières doivent rester en résultat financier. L'impact de ce règlement a conduit à constater 4,1 millions de gains de change en autres produits d'exploitation, 1,8 millions de pertes de change en autres charges d'exploitation et 0,4 million en provision pour risques et charges correspondant à la provision pour perte de change. L'impact de ce règlement sur les comptes 2016 est présenté pour comparaison entre les exercices 2016 et 2017.

e/ Instruments dérivés et taux

Les résultats relatifs à ces contrats sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les dettes couvertes.

f/ Passifs

Conformément au règlement du CRC n° 2000-06 du 7 décembre 2000 sur les passifs, un passif est comptabilisé lorsque Alcatel-Lucent a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

g/ Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires assortis d'une prime d'émission ou de remboursement sont inscrits au passif pour leur valeur totale, primes incluses, la contrepartie de ces primes étant enregistrée à l'actif. Ces primes sont amorties linéairement sur la durée de l'emprunt auquel elles se rapportent. Cet amortissement est accéléré dans les cas de rachat d'une portion d'emprunt obligataire.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires sont étalés linéairement en résultat sur la durée des emprunts correspondants.

h/ Informations fiscales

Alcatel-Lucent forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 % un groupe d'intégration fiscale tel que défini par l'article 223 A du Code général des impôts. Chaque société calcule sa provision pour impôts sur la base de ses résultats fiscaux propres et Alcatel-Lucent en tant que tête du Groupe tient compte de ses résultats propres et de l'incidence des retraitements liés à l'intégration fiscale dans le cadre de la détermination du résultat fiscal de l'intégration.

La charge ou le produit d'impôt comptabilisé en résultat par Alcatel-Lucent est composé des éléments suivants :

- le profit d'impôt inscrit en résultat provenant d'une part de la différence entre les impôts dus au titre de l'exercice n-1 par les filiales bénéficiaires (compte tenu de l'imputation de leurs déficits reportables déterminés comme en l'absence d'intégration fiscale) et la dette que la société mère comptabilise à l'égard du Trésor à raison de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe fiscalement intégré dont elle est à la tête au titre du même exercice n-1 ;
- régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs ; et
- l'évolution des provisions pour risques fiscaux.

i/ Engagements de retraite

La recommandation 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires a été appliquée à compter du 1^{er} janvier 2004.

Les écarts actuariels relatifs aux ajustements liés à l'expérience et aux effets des changements d'hypothèses actuarielles tels que comptabilisés au 31 décembre 2003, ont été transférés dans les capitaux propres conformément à la possibilité offerte par le Conseil National de la Comptabilité dans son communiqué du 22 juillet 2004.

Les écarts actuariels apparus entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2006 ont été comptabilisés selon la méthode du « corridor » consistant à enregistrer les écarts actuariels en tant qu'ajustement de la provision et à les amortir en résultat pour autant qu'ils excèdent un certain seuil.

La recommandation 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables a été appliquée, par anticipation, à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2013, les changements résultant de la première application de cette recommandation devant être traités selon les dispositions relatives aux changements de méthode comptable. L'application de la recommandation a eu pour conséquence la reconnaissance immédiate par résultat des modifications de régime lors de leur exercice de survenance. L'élément de charge budgétée sur la valeur des actifs est désormais calculé à partir du taux d'actualisation et non plus du taux de rendement des actifs. Alcatel a également confirmé sa pratique de reconnaissance immédiate des écarts actuariels par résultats. Ce changement de méthode n'a pas eu d'impact sur l'ouverture, au titre des exercices antérieurs.

Note 3 Analyse des résultats

Le résultat net d'Alcatel-Lucent SS s'établit en 2017 à 340,4 millions d'euros à comparer à un résultat 2016 de 315,9 millions d'euros.

La variation du résultat résulte des évolutions suivantes :

(En milliers d'euros)	2017	2016	2016 révisé avec impact ANCC 15-05
Produits d'exploitation	512 353	696 671	704 443
Charges d'exploitation	-193 512	-744 437	-754 938
Résultat d'exploitation	318 841	-47 767	-50 495
Résultat financier	470 732	569 291	572 019
Résultat courant avant impôt	789 572	521 524	521 524
Résultat exceptionnel	-453 097	-217 199	-217 199
Impôt	3 923	11 546	11 546
Résultat net	340 399	315 871	315 871

Résultat d'exploitation

Le chiffre d'affaires s'établit à 202,8 millions d'euros contre 691,8 millions d'euros en 2016. La baisse de 488,9 millions s'explique par l'évolution du modèle opérationnel de Nokia. Le changement de rôle d'Alcatel Lucent SAS a eu pour conséquence :

- l'arrêt de l'accord de general funding entre ASB et Alcatel Lucent SAS à la fin du 2^e trimestre 2017 générant une baisse du revenu lié de 52 millions ;
- la baisse du nombre de contrats de licences provoquant une diminution des redevances de 20 millions d'euros ;
- la baisse des refacturations des coûts de recherche et développement pour 414 millions d'euros dans le cadre de l'accord de Cost sharing et du Central Management Services.

La baisse des charges d'exploitation pour 553 millions d'euros s'explique essentiellement par la diminution du montant des charges de recherche et développement (-171 millions d'euros), par la baisse des frais de personnel (-5 millions d'euros) et par la baisse des dotations d'exploitation (en 2016, une provision pour dépréciation des licences Qualcomm avait été constatée à hauteur de 288 millions d'euros).

Résultat financier

Le résultat financier enregistre un gain de 470,7 millions d'euros en 2017 contre un gain de 569,3 millions d'euros en 2016. La baisse de 98,6 millions d'euros s'explique principalement par la variation des provisions pour dépréciations des titres de participation (+ 107,3 millions d'euros), les dividendes reçus (+ 132,6 millions d'euros) provenant d'ALU Participation et d'ELECTRORE compensés par la baisse des revenus sur prêts financiers (-334,1 millions d'euros).

Provisions et amortissements financiers

Le mouvement net des provisions et amortissements financiers dégage en 2017 un gain de 238,6 millions d'euros contre un gain de 131,3 millions d'euros en 2016 :

(En millions d'euros)

		Dotations	(Reprises)	Mouvement net	Dotations	(Reprises)	Mouvement net
Dépréciation des participations	(Note 8)	149,6	-393,2	-243,6	68,9		68,9
Dépréciation des titres immobilisés et autres immobilisations financières	(Note 9)				-	-217,3	-217,3
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	(Note 9)	5	-	5	14,3	-	14,3
Provisions pour risques financiers				0	2,7		2,7
Dépréciation des créances C Terme	(Note 14)			0	1,5	-	1,5
Risque de change	(Note 12)			0	1,2		1,2
TOTAL		154,6	-393,2	-238,6	85,9	-217,3	-131,4

Dépréciation des participations

La reprise de provision de 393,2 millions d'euros correspond à la reprise de provisions sur les titres de participation d'Alu Germany GmbH (383,7 millions d'euros) et d'Alcatel Lucent Norway (+9,5 millions d'euros) suite à la cession de ces entités dans le cadre du projet Sibelius.

Une dotation pour dépréciation des titres complémentaire de 149,6 millions d'euros a été constituée pour Alcatel Lucent Submarine pour 148,0 millions d'euros et pour Electrobanque pour 1,6 millions d'euros.

Dépréciation des valeurs mobilières de placement

La dotation de 5 millions d'euros porte sur la revalorisation des actions Nokia au dernier cours de bourse du mois de décembre.

Provisions pour risques financiers

Une dotation complémentaire de 0,4 million d'euros a été constituée au regard du risque de réévaluation des créances en dollars au cours du 31 décembre 2017. Cette provision pour risque de change est désormais présentée en provision pour risques et charges dans le résultat d'exploitation conformément au règlement de l'ANCC 15-05.

Produits de participations

Les produits de participations passent de 5,6 millions d'euros en 2016 à 138,2 millions d'euros en 2017 (voir note 4).

Intérêts financiers

Le résultat net des produits et intérêts financiers est un gain de 89,4 millions d'euros contre un gain de 423,6 millions d'euros en 2016. Cette forte diminution du résultat financier s'explique par le changement modèle du groupe dans lequel Alcatel Lucent SAS n'est plus la société de financement du groupe, ce qui a entraîné une perte de 402 M€ de revenus d'intérêts financiers.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre une perte de 453,1 millions d'euros en 2017 contre une perte de 217,2 millions d'euros en 2016.

Cette perte correspond :

- au résultat de cession des titres de participation suivants :
 - Alcatel Lucent Germany GMBH générant une moins-value de 378,9 millions d'euros ;
 - Alcatel Lucent Egypte générant une moins-value de 817 euros et
 - Electrotec générant une plus-value de 237,2 millions d'euros.
- au résultat de cession des immobilisations incorporelles mises au rebut sur l'exercice provenant de :
 - de la sortie des droits d'utilisations des licences Qualcomm (valeur nette comptable de 288 millions d'euros) devenus sans valeur suite à l'enregistrement d'une provision pour dépréciation en 2016, justifiée par l'acquisition de nouveaux droits directement par Nokia OY. La provision pour dépréciation, de 288 millions, a été reprise en 2017 générant un produit d'exploitation de 288 millions.

- de la mise au rebut du fonds de commerce CFAL (Valeur nette comptable 24 millions d'euros) relatif à la société Electre, cédée sur l'exercice. La provision pour dépréciation constatée sur ce fonds commercial a été reprise en exploitation pour 9,6 Millions d'euros.

Impôt

L'impôt sur les bénéfices représente un produit de 3,9 millions d'euros dont principalement 2,6 millions d'euros de charges liées à l'intégration fiscale et 6,7 millions d'euros de crédit d'impôts recherche sur 2017 (voir note 5).

Note 4 Produits des participations

(En milliers d'euros)

	2017	2016
Filiales		
Electro Banque	2 120	3 710
Alu Participation	120 282	
Electre	14 112	
Nokia		1 860
Autres participation		
GIE THALES	1 840	
TOTAL	138 134	5 570

Note 5 Impôt

Intégration fiscale française

Le nombre de sociétés intégrées fiscalement n'a pas changé depuis 2016 et est au nombre de 13. La liste des principales filiales intégrées fiscalement figure dans le tableau de composition du portefeuille au 31 décembre 2017 (voir note 23).

Les déficits reportables générés par les pertes au sein de l'intégration fiscale s'élèvent à 15,2 milliards d'euros en hausse de 233,7 millions (perte réalisée dans l'intégration sur l'exercice) par rapport au 31/12/2016. Le taux d'impôt applicable est de 33,33% au 31.12.2017.

Ventilation de l'impôt

La ventilation de l'impôt entre les soldes intermédiaires de gestion est la suivante :

(En milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt dû / à recevoir	Résultat avant impôt	Impôt dû / à recevoir
Résultat d'exploitation	318 841	6 437	-47 767	8,4
Résultat financier	470 732		470 732	(0,6)
Résultat courant avant impôt	789 572	6 437	521 524	7,8
Résultat exceptionnel	-453 097	-547	-217 199	-
Intégration fiscale	-	-1 967	-	3,7
Impôt total	3 923	3 923	11 546	11,5
RÉSULTAT NET	340 399	3 923	315 871	-

Note 6 Bilan

Le total du bilan est en baisse à 9 085 millions d'euros à fin 2017 après l'évaluation du portefeuille titres.

Note 7 Immobilisations incorporelles

Valeur brute				
(En milliers d'euros)	31/12/2016	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
Fonds commercial	39 631		-24 185	15 446
Brevets, marques, droits de propriété intellectuelle ⁽¹⁾	483 676		-336 650	147 025
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	523 306		-360 835	162 471

Amortissements et dépréciations				
(En milliers d'euros)	31/12/2016	Reprises	Dotations	31/12/2017
Fonds commercial	-25 083	9 637		-15 446
Brevets, marques, droits de propriété intellectuelle ⁽¹⁾	-472 925	335 080		-137 844
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-498 008	344 717	0	-153 290

		Valeur nette		
(En millions d'euros)	31/12/2016	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
Fonds commercial	14 548	9 637	-24 185	0
Brevets, marques, droits de propriété intellectuelle	10 751	335 080	-336 650	9 181
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 299	344 717	-360 835	9 181

L'exercice a été marqué par la sortie de brevets non utilisés totalement amortis (-1,4 millions d'euros en valeur brute), par la sortie des licences Qualcomm pour 335 millions complètement amortis et dépréciés et par la sortie du fonds de commerce CFAL liée à la vente d'ELECTRORE (24 millions en valeur brute dépréciés à hauteur de 9 millions d'euros).

Note 8 Titres de participation

		Valeur brute		
(En milliers d'euros)	31/12/2016	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
Filiales	30 346 058	34 115	-5 368	30 374 806
Participations	395 685		-383 685	12 000
TOTAL	30 741 744	34 115	-389 053	30 386 806

		Dépréciations		
(En milliers d'euros)	31/12/2016	Reprises	Dotations	31/12/2017
Filiales	-22 130 512	9 488	-149 554	-22 270 578
Participations	-394 335	383 685		-10 650
TOTAL	-22 524 847	393 173	-149 554	-22 281 228

		Valeur nette		
(En milliers d'euros)	31/12/2016	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
Filiales	8 215 546	43 603	-154 922	8 104 227
Participations	1 350	383 685	-383 685	1 350
TOTAL	8 216 896	427 288	-538 607	8 105 577

Evolution du portefeuille titres sur l'exercice :

Sur l'exercice 2017, Alcatel Lucent SAS a acquis auprès de Nokia OY 99,99% des titres(soit 500 974 actions) de la société NSN France pour 29 145 487 euros et 100% des titres de la société Electroassurances (42 000 actions) pour 4959 758 euros ce qui représente au total 34,1 millions d'euros d'acquisitions de titres.

Les cessions de titres s'élèvent à 389,1 millions d'euros correspondant principalement à la vente des titres d'ALCATEL Lucent GMBH d'une valeur brute de 383 684 396 euros.

Évolution des dépréciations :

Jusqu'en 2016, les titres Alcatel Lucent Submarine Network et Alcatel Lucent Participation (« ALU Part ») étaient évalués à partir de la valeur d'entreprise du groupe Nokia, reposant sur la valeur recouvrable des différentes divisions opérationnelles qui comprenaient les anciens segments du groupe Alcatel Lucent. Ce modèle permettait de déterminer la valeur du sous palier de consolidation Alcatel Lucent. La valorisation d'ALU Participation était calculée à partir de la valeur d'entreprise du groupe Alcatel Lucent (« fALU »). La méthodologie consistait à déduire de la valeur du groupe la valeur consolidée des éléments liés à ALU SA (Maison mère) puis la valeur des titres détenus par ALU SA autre qu'ALU Part. On en déduisait ainsi la valeur d'ALU Part (7.3 Milliards d'euros en 2016).

Cette méthode se rapprochait du calcul de la valeur individuelle des titres détenus par ALU Part: dans cette approche, la valeur d'ALU Part correspond à la somme des capitaux propres IFRS de chacune des entités détenues dans le portefeuille d'ALU Part., pour un montant de 7.9 milliards d'euros au 31/12/2016.

Dorénavant, la valeur de f ALU n'est plus calculée par le groupe Nokia, seule la BG Network fait l'objet d'une évaluation pour les tests d'impairment.

Pour 2017, afin de rester cohérent dans la démarche, nous avons choisi de conserver la méthode de la valeur individuelle des titres calculée sur les capitaux propres IFRS au 31/12/2017.

Ainsi, la valeur des titres ALU PART correspond à la somme des situations nettes IFRS des titres encore présents dans le portefeuille titre d'ALU Participation au 31/12/2017 ainsi qu'au cash reçu suite aux cessions de ses titres sur l'exercice (935 millions d'euros) et à la diminution de sa dette d'ALU Part (- 10 milliards d'euros). Pour la cession des des USA, nous avons retraité l'impact de la moins-value de cession sur les capitaux propres IFRS mais inexistant en social (+ 2.5 milliards d'euros). Il en résulte une stabilité de la valeur d'ALU Part. Cette approche n'a pas donné lieu à la constatation ou à la reprise de dépréciation sur l'exercice.

Pour les autres titres de participation, la valeur historique a été comparée à la valeur des capitaux propres consolidés de l'entité au 31/12/2017. Il en résulte une dépréciation complémentaire de 148 millions d'euros pour Alcatel Lucent Submarine Networks, de 1,6 millions d'euros pour Electrobanque et d'une reprise de 9,4 millions d'euros pour Alcatel Lucent Norway.

Les autres titres acquis en 2017 dans le cadre de l'opération Sibelius n'ont pas été réestimés.

Renseignements concernant les filiales et participations

(En millions d'euros)	Capital à la clôture	Autres Capitaux propres ⁽¹⁾	capital détenu (en %)	Titres Valeur brute	Titres Valeur nette	Prêts et avances consentis	cautions et avals fournis	CA hors taxes ⁽¹⁾	Bénéfice ou perte ⁽¹⁾	Dividendes encaissés en 2017
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital d'Alcatel-Lucent										
Filiales (50 % au moins du capital détenu par Alcatel-Lucent)										
NSN France	6,6	2	99,99	29,1	29,1	-	-	113,1	9	-
Electro Banque -route de Villejust 91620 Nozay	106	160,6	100	581,7	281,4	-	-	0,9	0,2	2,1
Alcatel-Lucent Submarine Networks - route de Villejust 91620 Nozay	111	210,6	100	1 338,6	700	-	-	719,2	75,7	-
Electroassurances	4,2	0,5	100	5,0	5,0	-	-	3,9	0,4	-
Alcatel-Lucent Participations -Route de Villejust 91620 Nozay	1800,6	357,1	100	28 251,4	7 073,0	-	-	0,8	553,5	-
Alcatel-Lucent Norway AS Martin Linges vei 25 1367 Snarøys (Norvege)	1,2	4,0	100	168,6	15,6	-	-	38,2	1,1	-

(1) Exercice 2017 sauf Alcatel-Lucent Norway (2016)

Composition du portefeuille 2017 (en milliers)

		Nombre de titres en portefeuille	Valeur d'inventaire nette (en milliers d'euros)	Pourcentage de participation d'Alcatel- Lucent	Pourcentage de participation du Groupe
I - Participations					
Alcatel-Lucent International	(IF)	625 000	-	0	100
Electro Banque	(IF)	10 600 422	281 446	100	100
Alcatel-Lucent Submarine Networks	(IF)	37 337 826	700 000	100	100
Alcatel-Lucent Norway		1 600 000	15 588	100	100
Alcatel-Lucent Participations	(IF)	120 036 232	7 073 000	100	100
Electro-Assurances		42 000	4 970	100	100
NSN France		500 974	29 145	99,99	100,00
Autres sociétés			1 428 -	-	
II - Autres titres immobilisés					
Actions NOKIA		7 152 797	27 824 -	-	
III - Participations dans les sociétés immobilières					
		-	-	-	-

(IF) : filiale intégrée fiscalement.

Note 9 Créances rattachées à des participations et autres immobilisations financières

Les mouvements de l'exercice se détaillent comme suit :

Valeur brute				
(En milliers d'euros)	31/12/2016	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
Prêts à long terme aux filiales	10 029 705		-10 029 072	633
Autres immobilisations financières	168			168
TOTAL	10 029 873		-10 029 072	801

Dépréciations				
(En milliers d'euros)	31/12/2016	Reprises	Dotations	31/12/2017
Prêts à long terme aux filiales				0
Autres immobilisations financières				
TOTAL				

Valeur nette				
(En milliers d'euros)	31/12/2016	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
Prêts à long terme aux filiales	10 029 705		-10 029 072	632
Autres immobilisations financières	168			168
TOTAL	10 029 873		-10 029 072	801

Prêts à long terme aux filiales

La variation des prêts à long terme correspond au remboursement du prêt accordé à Alcatel Lucent Participation pour 9 979 millions d'euros par compensation de créance avec l'acquisition des titres d'Alcatel Lucent USA pour 10,1 milliards d'euros ainsi qu'au règlement des intérêts courus non échus envers Alcatel Lucent Participation de 49 millions d'euros.

Note 10 Valeurs mobilières de placement, trésorerie et dettes financières à court terme

L'évolution des postes de trésorerie à court terme (incluant les soldes débiteurs ou créditeurs avec les filiales dans le cadre de la convention de trésorerie conclue avec ces dernières et qui ont au bilan la qualification de « Créances » ou d'« Autres dettes ») est marquée par la fin du rôle d'Alcatel Lucent SAS en tant qu'entité de financement du groupe :

(En milliers d'euros)	2017	2016
Disponibilités	647 245	1 092 521
Convention de trésorerie avec les filiales (note 14)		620 861
Total disponibilités et quasi-disponibilités ⁽¹⁾	647 245	1 713 383
Valeurs mobilières de placement ⁽²⁾	27 824	431 197
Part court terme des Prêts à long terme aux filiales		
Total créances financières à court terme	675 070	2 144 580
Emprunts obligataires à court terme		
Dettes financières auprès des établissements de crédit à court terme		
Dettes financières diverses à court terme	-82	-110
Convention de trésorerie avec les filiales (note 14)	0	-6 152 591
Total dettes financières à court terme ⁽³⁾	-82	-6 152 701
TOTAL	674 988	-4 008 122

(1) Dépôts bancaires et soldes débiteurs des opérations avec les filiales dans le cadre de la convention de trésorerie jusqu'en 2016.

(2) SICAV monétaires et actions Nokia.

(3) Emprunts à court terme auprès des banques et soldes créditeurs des opérations avec les filiales dans le cadre de la convention de trésorerie. Depuis 2017, il n'y a plus de convention de trésorerie et la centralisation de la trésorerie s'effectue au niveau de Nokia OY.

Valeurs mobilières de placement

Suite à l'offre publique d'échange lancée par Nokia, les 13 005 087 titres d'auto-contrôle ont été échangés contre 7 152 797 actions Nokia pour une valeur d'entrée de 47,1 millions d'euros, classés en valeurs mobilières de placement et sont dépréciés à hauteur de 19,2 millions d'euros à fin 2017. Avec un cours de bourse de 3,89 euros par action au 31/12/2017, une dépréciation complémentaire de 5,1 millions d'euros a été enregistrée sur l'exercice.

Note 11 Capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2017 est la suivante :

(En milliers d'euros)	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes d'émission	Réserve légale	Réserves réglementées	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de la période	Total des capitaux propres
SITUATION AU 31/12/2016 AVANT RÉPARTITION	3 539 684 919	176 984	22 321 680	369 579	1 673 292	195 013	-11 511 931	315 871	13 540 488
Affectation du résultat 2016	-	-	-	-	-	-	315 871	-315 871	-
Augmentations de capital									
• actions nouvelles (1)	6 500	0	0						0
• Augmentation de la valeur nominale de l'action de 0,05 centimes à 0,61 centimes		1 982 227							1 982 227,2
Réduction de capital		-1 982 227					1 982 227		0
Distribution de dividendes payée en nature par apport de 100% des actions d'ALU USA			-10 099 800						-10 099 800
Résultat 2017	-							340 399	340 399
Situation Au 31/12/2017 Avant Répartition	3 539 691 419	176 985	12 221 875	369 579	1 673 292	195 013	-9 213 832	340 399	5 763 314
Proposition d'affectation du résultat 2017	-	-	-	-	-	-	340 399	-340 399	-
Proposition de distribution de dividendes au titre de 2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SITUATION AU 31/12/2017 APRES RÉPARTITION	3 539 691 419	176 985	12 221 875	369 579	1 673 292	195 013	-8 873 434	0	5 763 314

(1) Suite au décès de certains bénéficiaires d'actions de plan de performance, 6500 actions nouvelles sont à transférer à Nokia OY contre la rémunération en numéraire des héritiers par NSN BV.

Le capital social d'Alcatel-Lucent est de 177 millions d'euros à fin 2017, se répartissant en 3 539 691 419 titres d'une valeur nominale de 0,05 euros.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserves en application de la loi ou des statuts. L'Assemblée générale est en outre autorisée à décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition et sur les primes d'émission. Ne sont pas distribuables la réserve légale, les réserves indisponibles constituées en application de lois particulières, les réserves statutaires ainsi que les réserves de réévaluation.

Au 31 décembre 2017, les montants distribuables d'Alcatel-Lucent, compte tenu de la proposition d'affectation ci-dessus, s'élèvent à 5 216,8 millions d'euros.

Note 12 Provisions pour risques et charges

L'évolution des provisions pour risques et charges au cours de l'exercice 2017 a été la suivante :

(En milliers d'euros)	31/12/2016	Dotation	(Reprise)	31/12/2017
Provisions pour risques sur perte de change	1 332	413		1 744
Provisions pour litiges, garantie de passif et autres ⁽¹⁾	2 539		-1 289	1 250
Provisions pour engagements de retraites (Note 16)	42 180	522	-7 161	35 541
TOTAL	46 051	935	-8 450	38 536

Impact résultat :

• exploitation	413	-7 161
• financier	522	
• exceptionnel et impôts		-1 289

Note 13 Emprunts obligataires

Au 31 décembre 2017, l'encours des obligations Alcatel-Lucent s'élevait à 476,7 millions d'euros comme au 31 décembre 2016. Cet encours se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2016	Conversion d'obligations en actions	Autres rachats et annulations	Nouvelles émissions	31/12/2017
• OCEANE 0,0 % - 688 M€2019	367 222				367 222
• OCEANE 0,125 % - 460 M€2020	109 448				109 448
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES	476 670				476 670

Ces emprunts obligataires sont détenus par la société Nokia Oyj Karaportti 3, FI-02610 Espoo, Finland, société mère du groupe NOKIA.

Note 14 État des échéances des dettes et créances à la clôture de l'exercice

(En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2017	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Dont Charges à payer
Dettes financières					
• emprunts obligataires convertibles (OCEANE)	476 670		476 670		
• emprunts et dettes financières divers	82	82			82
Dettes fiscales et sociales	2 045	2 045			2 045
Autres dettes	2 803 060	2 803 060			18 053
TOTAL DETTES	3 281 857	2 805 187	476 670		20 179

Détail des autres dettes au 31/12/2017

(En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Avances reçues des filiales - convention de trésorerie		6 152 591
Compte-courant groupe	2 575 179	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés ⁽¹⁾	18 053	89 782
Autres	209 829	476 670
TOTAL	2 803 060	6 719 044

Etat des échéances au 31.12.2017

(En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2017	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	À plus de cinq ans	Dont produits à recevoir
Créances					
Créances fiscales et sociales	63 692	15 974	47 718	-	-
Autres créances	225 970	225 970	-	-	172 910
TOTAL CRÉANCES	289 662	241 944	47 718	-	172 910

**Détail des autres créances au
31/12/2017**

(En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Avances versées aux filiales - convention de trésorerie	0	620 861
Clients et comptes rattachés	3 785	53 362
Autres (1)	222 185	217 400
TOTAL	225 970	891 623

(1) dont 172 millions d'euros de produits à recevoir dans le cadre de l'accord de Cost Sharing Agreement (CSA) accord signé entre ALU SAS, Nokia OY et Alcatel Lucent International & ALU USA, pour partager les coûts liés aux dépenses de R&D).

Note 15 Charges à payer

Les charges à payer correspondant aux factures non parvenues s'élèvent à 5,5 millions d'euros au 31/12/2017 et concernent principalement les frais à régler sur la cession des titres d'ELECTRORE pour 3 millions d'euros.

Note 16 - Note 3-11 Ecarts de conversion actif et passif

Les écarts de conversion actif et passif s'élèvent respectivement à 1,7 millions d'euros et à 1,5 millions d'euros et sont le résultat de la réévaluation des créances clients et fournisseurs libellés en devises étrangères.

Note 17 Informations concernant les entreprises liées

(En milliers d'euros)	Montant net au bilan	Dont entreprises liées
Immobilisations financières		
• titres de participation	8 105 577	8 105 577
• créances rattachées à des participations	-	-
• autres immobilisations financières ⁽¹⁾	633	633
• autres titres immobilisés	168	-
Créances de l'actif circulant	289 662	217 340
Valeurs mobilières de placement / Disponibilités	647 245	27 824
Dettes financières		
• emprunts obligataires	476 670	476 670
• emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	-	-
• emprunts et dettes financières divers	82	-
Dettes d'exploitation	20 098	12 977
Autres dettes	2 785 008	2 784 593

(En milliers d'euros)	Montant net en résultat	Dont entreprises liées
-----------------------	----------------------------	------------------------------

Produits et charges financiers

• produits de participations	138 135	-136 494
• intérêts et produits assimilés	121 026	113 229
• intérêts et charges assimilées	-31 579	-29 933
• autres	245 015	154 561

Aucune transaction avec les entreprises liées n'a été conclue à des conditions anormales de marchés.

Note 18 Engagements de retraite

À la fin de 2017, les engagements d'Alcatel-Lucent (société mère) au titre des indemnités de départ à la retraite et compléments de retraite sont provisionnés à hauteur de 35,5 millions d'euros (voir note 12) et sont partiellement couverts par des contrats d'assurance.

La recommandation 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables a été appliquée, par anticipation, à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2013, les changements résultant de la première application de cette recommandation devant être traités selon les dispositions relatives aux changements de méthode comptable. L'application de la recommandation a eu pour conséquence la reconnaissance immédiate par résultat des modifications de régime lors de leur exercice de survenance. L'élément de charge budgétée sur la valeur des actifs est désormais calculé à partir du taux d'actualisation et non plus du taux de rendement des actifs. Alcatel-Lucent a également confirmé sa pratique de reconnaissance immédiate des écarts actuariels par résultats. Ce changement de méthode n'a pas eu d'impact sur l'ouverture, au titre des exercices antérieurs.

Les hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

Le taux d'actualisation retenu est obtenu par référence au taux de rendement des obligations de haute sécurité (obligations émises par l'État et les entreprises de premières catégories – AA ou AAA) de maturité équivalente à la durée des régimes évalués.

Les revenus d'intérêts des placements dépendent de la composition du portefeuille et de sa performance.

Le coût net de la période des régimes postérieurs à l'emploi se décompose comme suit :

Taux d'actualisation :	1,25 %
Taux de progression des salaires à long terme incluant le taux de l'inflation	
• Moins de 44 ans :	10,00 %
• Entre 40 et 44 ans :	9,00 %
• Entre 45 et 49 ans :	6,00 %
• Entre 50 et 54 ans :	5,00 %
• Entre 55 et 59 ans :	3,50 %
• Plus de 59 ans :	0,00 %
<i>(En milliers d'euros)</i>	2017
Charge normale de l'exercice	1 338
Charge d'intérêt	-1 101
Produits financiers générés sur les fonds	579
Modifications de régime	
Gains et pertes actuariels	5 377
Effet des réductions de régimes	-
Effet des liquidations de régime	-
Effet de la limitation d'actif	-
COÛT NET DE LA PÉRIODE	6 193

L'évolution de la provision inscrite au bilan se détaille comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	
Évaluation des engagements	
Valeur actuelle totale des engagements au 1 ^{er} janvier	90 164
Charge normale de l'exercice	-1 338
Charge d'intérêt	1 101
Cotisations versées par les salariés	-
Transferts salariés	-432
Modifications de régime	-
Réductions de régime	-
Liquidations de régime	-3 251
Indemnités supplémentaires de fin de contrat	-
Pertes et (gains) actuariels	-6 092
Prestations payées	-
Valeur actuelle totale des engagements au 31 décembre	80 151
Couverture des engagements	
Valeur de marché des fonds investis au 1 ^{er} janvier	47 998
Produits financiers générés sur les fonds	579
(Pertes) et gains actuariels	-716
Contributions de l'employeur	-
Contributions des salariés	-
Modifications de régime	-
Réductions de régime	-
Liquidations de régime	-3 251
Prestations payées/Indemnités supplémentaires de fin de contrat	-
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre	44 609

Valeur actuelle des engagements partiellement ou totalement couverts par des actifs financiers	-80 151
Valeur de marché des fonds investis	44 609
Couverture financière des engagements financés	-35 541
Valeur actuelle des engagements totalement non couverts par des actifs financiers	-
Couverture financière	-35 541
MONTANT (PROVISIONNÉ)/ACTIVÉ	-35 541

Les placements des fonds de pensions sont investis de la manière suivante :

(En milliers d'euros et pourcentages)	Valeur de marché	%
Obligations	38 631	87 %
Actions	1 606	4 %
Autres placements	1 517	3 %
Actifs immobiliers	2 855	6 %
TOTAL	44 609	100 %

Note 19 Engagements financiers et divers

Autres engagements donnés

Alcatel-Lucent a été amené, dans le cadre de divers contrats relevant de la gestion courante du Groupe, à donner les garanties suivantes :

(En millions d'euros)	Montant total	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	À plus de cinq ans
Avals, cautions et garanties donnés				
• sur contrats commerciaux	1 242,3		405,0	837,3
• autres engagements donnés	232,1		0,5	231,6
TOTAL	1 474,5		405,5	1 068,9

Engagements reçus

Il n'y a aucune garantie reçue.

Note 20 Litiges

Les autorités françaises enquêtent sur certaines opérations d'Alcatel-Lucent et/ou de ses filiales au Costa Rica.

L'enquête porte sur des prétendus actes de corruption antérieurs à 2004 – les mêmes qui ont donné lieu à des procédures criminelles aux États-Unis et au Costa Rica, lesquelles procédures ont été conclues avant 2012. Le risque de condamnation pénale est au maximum de 750,000 €.

Le jugement a été rendu le 30 août 2017 à l'issue de l'audience qui s'est déroulée en juin 2017. Le tribunal a relaxé la société Alcatel Lucent SAS. Cependant, le procureur a fait appel et une nouvelle audience se tiendra en 2019.

Aucun nouveau litige significatif n'a été commencé depuis le 31 décembre 2017.

Note 21 Rémunération des administrateurs et des membres de la Direction Générale

Le 28 février 2017, Alcatel Lucent SAS a adopté la forme juridique d'une Société par Action Simplifiée supprimant le Conseil d'Administration. Aucune rémunération n'a été versée sur l'exercice 2017.

Note 22 Événements postérieurs à la clôture

Après la clôture, la société a reçu des réclamations en lien avec des opérations sur capital antérieures. Le risque est en cours d'évaluation mais ne peut encore être estimé de façon fiable.

Note 23 Autres informations

Alcatel-Lucent SAS fait partie du groupe Nokia. Elle est consolidée par intégration globale par la société Nokia Oyj Karaportti 3, FI-02610 Espoo, Finland.


CERTIFIE CONFORME

ALCATEL LUCENT
Société par actions simplifiée au capital de € 176 984 570,95
Siège social : site Nokia Paris Saclay route de Villejust 91620 Nozay
542 019 096 RCS Evry

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 06 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le 6 juillet, à 11 heures,

la société NOKIA SOLUTIONS NETWORKS BV, société anonyme dont le siège social est situé Antareslaan 1 2132 JE Hoffddorp Gravenhage au Pays Bas, immatriculée au registre du commerce des Pays Bas sous le numéro n° 34259706,

après avoir désigné Mme Noëlle Gosse aux fins d'assurer les fonctions de secrétaire, habilitée à certifier conforme les copies ou extraits du procès-verbal issu des décisions à venir,

a pris les décisions suivantes en qualité d'associé unique de la société par actions simplifiée ALCATEL LUCENT :

PREMIERE DECISION

(confirmation de la réduction de capital)

L'associé unique confirme qu'après avoir procédé à une augmentation de capital par décision en date du 11 décembre 2017, il a été procédé à une réduction de capital intervenue le même jour d'un montant total de 1 982 227 194,64 €, par prélèvement sur le compte report à nouveau, lequel a été ramené de (11 196 059 416,93) € à (9 213 832 222,29)€. La réduction de capital social a eu lieu par voie de réduction de la valeur nominale des actions de 0,56 €, la valeur nominale passant ainsi de 0,61 € à 0,05 centimes. A la suite de cette opération le capital est resté au montant de 176 984 570,95 €.

DEUXIEME DECISION

(approbation des comptes de l'exercice 2017)

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Président et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve, dans toutes leurs parties, le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils ont été établis et lui ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice de 340 398 570,58 €.

L'associé unique constate, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'aucune n' a été enregistrée au titre de dépenses ou charges non déductibles fiscalement visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts au cours de l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

(affectation du résultat)

L'associé unique approuve l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017, telle qu'elle lui est proposée par le Président dans son rapport, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 340 398 570,58 euros, au compte report à nouveau dont le montant sera porté de sera porté de (9 213 832 222,29) euros à (8 873 433 651,71) euros.

En conséquence, l'associé unique décide de ne procéder à aucune distribution de dividendes pour l'exercice écoulé.

L'associé unique prend acte également, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

(conventions réglementées)

Il est rappelé qu'en application de l'article L.227-10 du Code de commerce, le Commissaire aux comptes n'a pas l'obligation d'émettre un rapport spécial sur les conventions visées par ledit article lorsque la société ne comprend qu'un seul associé. Aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice 2017.

QUATRIEME DECISION

(pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'assemblée et pour les formalités)

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions pour effectuer tous dépôts et formalités et plus généralement, faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

De tout ce qui précède a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le représentant de l'associé unique de la société et par le secrétaire.

Associé unique



Le secrétaire




CERTIFIE CONFORME

ALCATEL-LUCENT SAS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 decembre 2017)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 decembre 2017)

A l'Associé unique
ALCATEL-LUCENT SAS
SITE NOKIA PARIS SACLAY
ROUTE DE VILLEJUST
91620 NOZAY

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALCATEL-LUCENT SAS relatifs à l'exercice clos le 31 decembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie
« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.d. de l'annexe aux comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable lié à la première application du Règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 € Siège social 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483 TVA n° FR 76 672 006 483 Siret 672 006 483 00362 Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les notes 2.a.1. et 2.b.1. de l'annexe, qui exposent respectivement les règles et méthodes comptables relatives à la valeur d'inventaire des fonds commerciaux et des titres de participation. Nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

En outre :

ALCATEL-LUCENT SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 decembre 2017 - Page 3

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-Sur-Seine, le 6 juillet 2018

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Matthieu Moussy

Alcatel-Lucent SAS

7 Route de Villejust

91 620 NOZAY

Siret : 542 019 096 00081

Comptes Sociaux 2017

Comptes sociaux

1	Comptes sociaux – Alcatel-Lucent au 31 décembre 2017	3
2	Notes annexes aux comptes sociaux	4

1 Comptes sociaux – Alcatel-Lucent au 31 décembre 2017

Bilan au 31 décembre

ACTIF (En milliers d'euros)	Notes	2017			2016
		Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles	(7)	162 471	-151 883	10 588	25 299
Titres de participations	(8)	30 386 805	-22 281 228	8 105 577	8 216 896
Créances rattachées à des participations	(9)	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	(9)	801	0	801	10 029 873
Immobilisations financières		30 387 607	-22 281 228	8 106 378	18 246 770
Actif immobilisé		30 550 078	-22 433 111	8 116 966	18 272 068
Créances	(14)/(15)	291 024	-1 362	289 662	992 646
Valeurs mobilières de placement	(10)	47 065	-19 241	27 824	431 197
Disponibilités	(10)	647 245		647 245	1 092 521
Actif circulant		985 335	-20 603	964 732	2 516 364
Comptes de régularisation		3 527		3 527	5 438
TOTAL	(6)	31 538 939	-22 453 714	9 085 225	20 793 871

		2017		2016
PASSIF d'euros)	(En milliers)	Notes	Avant répartition	Après répartition
Capital			176 985	176 984
Primes d'émission, de fusion, d'apport			12 221 879	22 321 680
Réserves			2 237 883	2 237 883
Report à nouveau			-9 213 832	-11 511 931
Résultat de l'exercice			340 399	315 871
Capitaux propres	(11)		5 763 314	13 540 488
Provisions	(12)/(18)		38 536	46 051
Obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes (OCEANE)	(13)/(14)/(15)		476 670	476 670
Emprunts et dettes financières divers	(14)/(15)		82	110
Dettes financières			476 752	476 780
Dettes fiscales et sociales	(14)/(15)		2 045	8 982
Autres dettes	(14)/(15)		2 803 060	6 719 204
Dettes			3 281 857	7 204 967
Écarts de conversion passif			1 518	2 366
TOTAL			9 085 225	20 793 871

Comptes de résultat

(En milliers d'euros)	Notes	2017	2 016	2016 révisé avec impact ANCC 15-05
Chiffre d'affaires net		202 828	691 809	691 809
Autres produits		309 525	4 861	12 633
Produits d'exploitation		512 353	696 671	704 443
Services extérieurs et autres charges		-191 852	-736 149	-746 649
Impôts, taxes et versements assimilés		-1 527	-1 890	-1 890
Frais de personnel		-133	-6 399	-6 399
Charges d'exploitation		-193 512	-744 437	-754 938
Résultat d'exploitation	(3)	318 841	-47 767	-50 495
Produits de participations	(4)	138 135	5 570	5 570
Intérêts et produits assimilés		121 026	512 168	512 168
Intérêts et charges assimilées		-31 579	-88 611	-88 611
Mouvement net des provisions, dépréciations et amortissements financiers	(3)	238 633	131 340	132 535
Autres produits et charges financières		4 517	8 823	10 357
Résultat financier	(3)	470 732	569 291	572 019
Résultat courant avant impôt	(3)	789 572	521 524	521 524
Produits exceptionnels		10 348 390	945 511	945 511
Charges exceptionnelles		-10 801 487	-1 162 710	-1 162 710
Résultat exceptionnel	(3)	-453 097	-217 199	-217 199
Impôt sur les bénéfices	(3)/(5)	3 923	11 546	11 546
RÉSULTAT NET		340 399	315 871	315 871

2 Notes annexes aux comptes sociaux

Note 1 Faits marquants de l'exercice

Rappel du contexte 2016 :

Le 15 avril 2015, Alcatel-Lucent et Nokia avaient annoncé leur intention de se combiner afin de créer un leader de l'innovation dans la technologie et les services de prochaine génération. Selon le protocole d'accord conclu entre eux à cette date, Nokia acquerrait Alcatel-Lucent par le biais d'une succession d'offres publiques d'échange en France et aux États-Unis sur 2015 et 2016. À l'issue de ces périodes, après avoir acquis plus de 95% des droits de vote et du capital d'Alcatel Lucent SAS, Nokia a lancé une offre publique de retrait conduisant à la radiation des actions Alcatel Lucent ainsi que des Océanes 2019 et 2020 du marché Euronext Paris le 2 novembre 2016.

Le 28 février 2017, Alcatel Lucent SAS a modifié sa forme juridique, passant d'une Société par Action à une Société par Action Simplifiée. L'année 2017 a été marquée également par la fin du rôle d'Alcatel Lucent SAS en tant que société mère et société de financement du groupe. Cette évolution se reflète dans la majorité des postes des états financiers.

a/ Impacts opérationnels

Sur le plan opérationnel, Alcatel-Lucent SAS avait signé un accord cadre de partage des coûts R&D avec Alcatel-Lucent USA, Alcatel-Lucent International et les entités représentatives des activités « intégrées verticalement » (RFS, Submarine, Enterprise) prenant effet au 1er janvier 2011, et avec Alcatel-Lucent USA et Alcatel-Lucent International, un accord de partage de coût de support central permettant d'optimiser la gestion du Groupe et de générer des économies d'échelles, prenant effet au 1er janvier 2011 également.

Pour prendre en compte le nouveau modèle opérationnel du Groupe Nokia, l'accord de partage de coûts R&D a été arrêté au 31/12/2016 et l'accord de partage des coûts de support central maintenu.

Ces changements ont entraîné une diminution des refacturations internes se traduisant par une baisse significative du chiffre d'affaires (-413 millions d'euros) ainsi que des charges externes.

Par ailleurs, l'accord de General funding entre Alcatel Lucent Shanghai Bell et Alcatel Lucent SAS s'est arrêté à la fin du 2^e trimestre 2017, mettant fin aux refacturations des coûts de recherche et développement entre ces deux entités. La fin de cet accord se traduit par une baisse de 52 millions d'euros de chiffre d'affaires sur 2017.

b/ Transferts des titres dans le cadre du projet SIBELIUS

Dans le cadre du projet SIBELIUS, Alcatel Lucent SAS a acquis la société NSN France pour 29 millions d'euros et la société Electroassurances pour 5 millions d'euros et a cédé les sociétés Alcatel Lucent GmbH pour 5 millions d'euros, Alcatel Lucent Egypte pour 127 euros ainsi qu'Electrore pour 245 millions d'euros.

c/ Apport en nature de la société Alcatel Lucent USA à NSN BV

Alcatel Lucent SAS a acquis la société Alcatel Lucent USA auprès d'Alcatel Lucent Participation pour 10,1 milliards d'euros. Cette transaction n'a pas généré de flux de trésorerie : en contrepartie de cette acquisition, Alcatel Lucent SAS a compensé des règlements à recevoir de sa filiale liés au remboursement d'un prêt de 10 milliards d'euros et le paiement de dividendes de 120 millions d'euros.

Alcatel Lucent SAS a par la suite distribué un dividende de 10,1 milliards d'euros par prélèvement sur la prime d'émission, payés en nature par transfert de 100% des actions d'Alcatel Lucent USA à NSN BV.

d/ Fin de l'activité de financement

Suite à l'arrêt de l'activité d'Alcatel Lucent SAS en tant que société de financement du groupe, les prêts consentis aux filiales sont désormais émis par Nokia OY. Ce changement de rôle explique la diminution des autres créances vis-à-vis des filiales ainsi que la diminution des dettes financières nécessaires pour le financement des prêts. En effet, le cash pooling détenu au titre des filiales a été transféré à Nokia OY générant une diminution de la dette de 4,6 milliards d'euros sur l'exercice. De même, il ne reste plus que quelques financements résiduels chez Alcatel Lucent SAS à hauteur 40 millions d'euros.

Ainsi, à la clôture de l'exercice, les créances restantes vis-à-vis du groupe sont essentiellement constituées de créances opérationnelles dont 173 millions de produit à recevoir vis-à-vis de Nokia OY en compensation conformément à l'accord de cost sharing. La dette restante vis-à-vis du groupe s'élève à 2,6 milliards d'euros en compte courant après transfert du cash pooling (4,6 milliards d'euros) et opération de réduction de capital (2 milliards d'euros) (voir ci-dessous en f) et à 476,7 millions en emprunt obligataire. Il s'agit du résiduel des emprunts obligataires (OCEANES 2019 et OCEANES 2020) apportés à l'offre d'échange et détenus par Nokia Oy. Ces emprunts obligataires seront remboursés à la date de maturité des OCEANES.

e/ Abandon des droits d'utilisation des licences Qualcomm

Les droits d'utilisation sur les licences Qualcomm, devenus sans valeur suite à une provision pour dépréciation de 288 millions enregistrés en 2016, ont été abandonnés. Cette sortie a généré une charge exceptionnelle de 288 millions d'euros en résultat exceptionnel et une reprise de provision de 288 millions en résultat d'exploitation (la dotation pour dépréciation avait été comptabilisée initialement en exploitation).

f/ Variation des capitaux propres

Le capital social de la société est passé de 176 984 245,95 euros à 176 984 570,95 euros par l'émission de 6500 actions nouvelles en accord avec le plan d'actions de performance.

De plus, une distribution de la prime d'émission pour 10,1 milliard d'euros a été effectuée, comme indiquée en c).

Alcatel Lucent SAS a également effectué une augmentation de capital par augmentation de la valeur nominale de l'action de 1 982k€, suivie d'une réduction de capital du même montant par imputation sur le report à nouveau négatif.

Note 2 Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis en application des principes généraux de la comptabilité française (règlement ANC n° 2016-07) et conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Principe de prudence
- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

a/ Immobilisations incorporelles

a1- Fonds commercial

Conformément au règlement de l'ANC 2016-07, les fonds commerciaux doivent faire l'objet d'une affectation aux actifs sous-jacents. Ces derniers devront être amortis sur leurs durées d'utilisation. La part non affectée des fonds commerciaux est maintenue dans le poste 'Fonds commercial' qui est réputée avoir une durée de vie illimitée et qui doit faire l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice. Ce dernier consiste à comparer la valeur nette comptable à la valeur d'utilité qui est estimée sur la base d'une projection des flux de trésorerie futurs liés à l'activité.

Le fonds commercial résiduel, s'élevant à 14M€ au début de l'exercice, représente la valeur économique de la clientèle rachetée de la société Compagnie Financière Alcatel Lucent en 2011 relative à la société Electro Ré, et qui est réputée avoir une durée de vie illimitée. Suite à la cession d'Electrore, ce fonds commercial a été sorti générant une charge en résultat exceptionnel de 24,6 millions et une reprise de provision de 9,6 millions d'euros en résultat d'exploitation.

Au 31/12/2017, il reste un fonds commercial de 15 Meur complètement déprécié. Aucun test de dépréciation n'a été effectué.

Frais d'acquisition

a2- Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et comprennent essentiellement des droits de propriété intellectuelle amortis linéairement sur une durée de cinq ans à compter de leur date d'acquisition. Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

b/ Immobilisations financières

b1- Titres de participation

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, après réévaluations légales le cas échéant.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charge de l'exercice.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée par titre :

- pour les sociétés contrôlées et les participations faisant partie d'une stratégie durable de la société, d'après la valeur d'usage, cette dernière étant déterminée selon les cas en fonction d'une analyse tenant compte notamment de l'actif net ré-estimé, de la valeur probable de négociation et, en outre, pour les sociétés cotées, des cours de bourse; et
- pour les participations susceptibles d'être vendues en fonction d'opportunités de marché, d'après leur valeur probable de négociation et dans le cas des titres cotés, d'après la moyenne des cours de Bourse du mois précédant l'arrêté des comptes.

Le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est négative, en complément de la dépréciation des titres, les autres actifs détenus sont dépréciés et, si nécessaire, une provision pour risques est constituée.

b2- Créances rattachées à des participations

Il s'agit de prêts à long terme octroyés à des filiales du groupe. Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. Ces créances se distinguent des avances en compte courant consenties ou reçues des filiales du Groupe qui permettent leur gestion quotidienne de trésorerie. Une dépréciation est constatée en cas de risque de non recouvrement.

c/ Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de réalisation (cours coté moyen du dernier mois ou valeur liquidative de fin d'exercice ou valeur probable de négociation).

d/ Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les disponibilités en monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la valorisation à ce dernier cours des dettes et créances en devises et des engagements hors bilan qui leur sont associés est enregistrée en résultat. Les pertes latentes de change qui ne sont pas compensées font l'objet d'une

provision pour risques, sauf lorsque les instruments financiers en cause, entrant dans le cadre d'une stratégie identifiée de couverture, sont tels qu'aucune perte significative ne pourra être globalement constatée lors de leurs échéances.

Selon le règlement de l'ANC 15-05, les effets de change sur opérations en devises liées à des transactions commerciales doivent être enregistrées en résultat d'exploitation alors que les opérations en devises sur des transactions financières doivent rester en résultat financier. L'impact de ce règlement a conduit à constater 4,1 millions de gains de change en autres produits d'exploitation, 1,8 millions de pertes de change en autres charges d'exploitation et 0,4 million en provision pour risques et charges correspondant à la provision pour perte de change. L'impact de ce règlement sur les comptes 2016 est présenté pour comparaison entre les exercices 2016 et 2017.

e/ Instruments dérivés et taux

Les résultats relatifs à ces contrats sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les dettes couvertes.

f/ Passifs

Conformément au règlement du CRC n° 2000-06 du 7 décembre 2000 sur les passifs, un passif est comptabilisé lorsque Alcatel-Lucent a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

g/ Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires assortis d'une prime d'émission ou de remboursement sont inscrits au passif pour leur valeur totale, primes incluses, la contrepartie de ces primes étant enregistrée à l'actif. Ces primes sont amorties linéairement sur la durée de l'emprunt auquel elles se rapportent. Cet amortissement est accéléré dans les cas de rachat d'une portion d'emprunt obligataire.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires sont étalés linéairement en résultat sur la durée des emprunts correspondants.

h/ Informations fiscales

Alcatel-Lucent forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 % un groupe d'intégration fiscale tel que défini par l'article 223 A du Code général des impôts. Chaque société calcule sa provision pour impôts sur la base de ses résultats fiscaux propres et Alcatel-Lucent en tant que tête du Groupe tient compte de ses résultats propres et de l'incidence des retraitements liés à l'intégration fiscale dans le cadre de la détermination du résultat fiscal de l'intégration.

La charge ou le produit d'impôt comptabilisé en résultat par Alcatel-Lucent est composé des éléments suivants :

- le profit d'impôt inscrit en résultat provenant d'une part de la différence entre les impôts dus au titre de l'exercice n-1 par les filiales bénéficiaires (compte tenu de l'imputation de leurs déficits reportables déterminés comme en l'absence d'intégration fiscale) et la dette que la société mère comptabilise à l'égard du Trésor à raison de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe fiscalement intégré dont elle est à la tête au titre du même exercice n-1 ;
- régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs ; et
- l'évolution des provisions pour risques fiscaux.

i/ Engagements de retraite

La recommandation 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires a été appliquée à compter du 1^{er} janvier 2004.

Les écarts actuariels relatifs aux ajustements liés à l'expérience et aux effets des changements d'hypothèses actuarielles tels que comptabilisés au 31 décembre 2003, ont été transférés dans les capitaux propres conformément à la possibilité offerte par le Conseil National de la Comptabilité dans son communiqué du 22 juillet 2004.

Les écarts actuariels apparus entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2006 ont été comptabilisés selon la méthode du « corridor » consistant à enregistrer les écarts actuariels en tant qu'ajustement de la provision et à les amortir en résultat pour autant qu'ils excèdent un certain seuil.

La recommandation 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables a été appliquée, par anticipation, à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2013, les changements résultant de la première application de cette recommandation devant être traités selon les dispositions relatives aux changements de méthode comptable. L'application de la recommandation a eu pour conséquence la reconnaissance immédiate par résultat des modifications de régime lors de leur exercice de survenance. L'élément de charge budgétée sur la valeur des actifs est désormais calculé à partir du taux d'actualisation et non plus du taux de rendement des actifs. Alcatel a également confirmé sa pratique de reconnaissance immédiate des écarts actuariels par résultats. Ce changement de méthode n'a pas eu d'impact sur l'ouverture, au titre des exercices antérieurs.

Note 3 Analyse des résultats

Le résultat net d'Alcatel-Lucent SS s'établit en 2017 à 340,4 millions d'euros à comparer à un résultat 2016 de 315,9 millions d'euros.

La variation du résultat résulte des évolutions suivantes :

(En milliers d'euros)	2017	2016	2016 révisé avec impact ANCC 15-05
Produits d'exploitation	512 353	696 671	704 443
Charges d'exploitation	-193 512	-744 437	-754 938
Résultat d'exploitation	318 841	-47 767	-50 495
Résultat financier	470 732	569 291	572 019
Résultat courant avant impôt	789 572	521 524	521 524
Résultat exceptionnel	-453 097	-217 199	-217 199
Impôt	3 923	11 546	11 546
Résultat net	340 399	315 871	315 871

Résultat d'exploitation

Le chiffre d'affaires s'établit à 202,8 millions d'euros contre 691,8 millions d'euros en 2016. La baisse de 488,9 millions s'explique par l'évolution du modèle opérationnel de Nokia. Le changement de rôle d'Alcatel Lucent SAS a eu pour conséquence :

- l'arrêt de l'accord de general funding entre ASB et Alcatel Lucent SAS à la fin du 2^e trimestre 2017 générant une baisse du revenu lié de 52 millions ;
- la baisse du nombre de contrats de licences provoquant une diminution des redevances de 20 millions d'euros ;
- la baisse des refacturations des coûts de recherche et développement pour 414 millions d'euros dans le cadre de l'accord de Cost sharing et du Central Management Services.

La baisse des charges d'exploitation pour 553 millions d'euros s'explique essentiellement par la diminution du montant des charges de recherche et développement (-171 millions d'euros), par la baisse des frais de personnel (-5 millions d'euros) et par la baisse des dotations d'exploitation (en 2016, une provision pour dépréciation des licences Qualcomm avait été constatée à hauteur de 288 millions d'euros).

Résultat financier

Le résultat financier enregistre un gain de 470,7 millions d'euros en 2017 contre un gain de 569,3 millions d'euros en 2016. La baisse de 98,6 millions d'euros s'explique principalement par la variation des provisions pour dépréciations des titres de participation (+ 107,3 millions d'euros), les dividendes reçus (+ 132,6 millions d'euros) provenant d'ALU Participation et d'ELECTRORE compensés par la baisse des revenus sur prêts financiers (-334,1 millions d'euros).

Provisions et amortissements financiers

Le mouvement net des provisions et amortissements financiers dégage en 2017 un gain de 238,6 millions d'euros contre un gain de 131,3 millions d'euros en 2016 :

(En millions d'euros)

		Dotations	(Reprises)	Mouvement net	Dotations	(Reprises)	Mouvement net
Dépréciation des participations	(Note 8)	149,6	-393,2	-243,6	68,9		68,9
Dépréciation des titres immobilisés et autres immobilisations financières	(Note 9)				-	-217,3	-217,3
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	(Note 9)	5	-	5	14,3	-	14,3
Provisions pour risques financiers				0	2,7		2,7
Dépréciation des créances C Terme	(Note 14)			0	1,5	-	1,5
Risque de change	(Note 12)			0	1,2		1,2
TOTAL		154,6	-393,2	-238,6	85,9	-217,3	-131,4

Dépréciation des participations

La reprise de provision de 393,2 millions d'euros correspond à la reprise de provisions sur les titres de participation d'Alu Germany GmbH (383,7 millions d'euros) et d'Alcatel Lucent Norway (+9,5 millions d'euros) suite à la cession de ces entités dans le cadre du projet Sibelius.

Une dotation pour dépréciation des titres complémentaire de 149,6 millions d'euros a été constituée pour Alcatel Lucent Submarine pour 148,0 millions d'euros et pour Electrobanque pour 1,6 millions d'euros.

Dépréciation des valeurs mobilières de placement

La dotation de 5 millions d'euros porte sur la revalorisation des actions Nokia au dernier cours de bourse du mois de décembre.

Provisions pour risques financiers

Une dotation complémentaire de 0,4 million d'euros a été constituée au regard du risque de réévaluation des créances en dollars au cours du 31 décembre 2017. Cette provision pour risque de change est désormais présentée en provision pour risques et charges dans le résultat d'exploitation conformément au règlement de l'ANCC 15-05.

Produits de participations

Les produits de participations passent de 5,6 millions d'euros en 2016 à 138,2 millions d'euros en 2017 (voir note 4).

Intérêts financiers

Le résultat net des produits et intérêts financiers est un gain de 89,4 millions d'euros contre un gain de 423,6 millions d'euros en 2016. Cette forte diminution du résultat financier s'explique par le changement modèle du groupe dans lequel Alcatel Lucent SAS n'est plus la société de financement du groupe, ce qui a entraîné une perte de 402 M€ de revenus d'intérêts financiers.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre une perte de 453,1 millions d'euros en 2017 contre une perte de 217,2 millions d'euros en 2016.

Cette perte correspond :

- au résultat de cession des titres de participation suivants :
 - Alcatel Lucent Germany GMBH générant une moins-value de 378,9 millions d'euros ;
 - Alcatel Lucent Egypte générant une moins-value de 817 euros et
 - Electrotec générant une plus-value de 237,2 millions d'euros.
- au résultat de cession des immobilisations incorporelles mises au rebut sur l'exercice provenant de :
 - de la sortie des droits d'utilisations des licences Qualcomm (valeur nette comptable de 288 millions d'euros) devenus sans valeur suite à l'enregistrement d'une provision pour dépréciation en 2016, justifiée par l'acquisition de nouveaux droits directement par Nokia OY. La provision pour dépréciation, de 288 millions, a été reprise en 2017 générant un produit d'exploitation de 288 millions.

- de la mise au rebut du fonds de commerce CFAL (Valeur nette comptable 24 millions d'euros) relatif à la société Electre, cédée sur l'exercice. La provision pour dépréciation constatée sur ce fonds commercial a été reprise en exploitation pour 9,6 Millions d'euros.

Impôt

L'impôt sur les bénéfices représente un produit de 3,9 millions d'euros dont principalement 2,6 millions d'euros de charges liées à l'intégration fiscale et 6,7 millions d'euros de crédit d'impôts recherche sur 2017 (voir note 5).

Note 4 Produits des participations

(En milliers d'euros)

	2017	2016
Filiales		
Electro Banque	2 120	3 710
Alu Participation	120 282	
Electre	14 112	
Nokia		1 860
Autres participation		
GIE THALES	1 840	
TOTAL	138 134	5 570

Note 5 Impôt

Intégration fiscale française

Le nombre de sociétés intégrées fiscalement n'a pas changé depuis 2016 et est au nombre de 13. La liste des principales filiales intégrées fiscalement figure dans le tableau de composition du portefeuille au 31 décembre 2017 (voir note 23).

Les déficits reportables générés par les pertes au sein de l'intégration fiscale s'élèvent à 15,2 milliards d'euros en hausse de 233,7 millions (perte réalisée dans l'intégration sur l'exercice) par rapport au 31/12/2016. Le taux d'impôt applicable est de 33,33% au 31.12.2017.

Ventilation de l'impôt

La ventilation de l'impôt entre les soldes intermédiaires de gestion est la suivante :

(En milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt dû / à recevoir	Résultat avant impôt	Impôt dû / à recevoir
Résultat d'exploitation	318 841	6 437	-47 767	8,4
Résultat financier	470 732		470 732	(0,6)
Résultat courant avant impôt	789 572	6 437	521 524	7,8
Résultat exceptionnel	-453 097	-547	-217 199	+
Intégration fiscale	-	-1 967	-	3,7
Impôt total	3 923	3 923	11 546	11,5
RÉSULTAT NET	340 399	3 923	315 871	-

Note 6 Bilan

Le total du bilan est en baisse à 9 085 millions d'euros à fin 2017 après l'évaluation du portefeuille titres.

Note 7 Immobilisations incorporelles

Valeur brute				
(En milliers d'euros)	31/12/2016	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
Fonds commercial	39 631		-24 185	15 446
Brevets, marques, droits de propriété intellectuelle ⁽¹⁾	483 676		-336 650	147 025
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	523 306		-360 835	162 471

Amortissements et dépréciations				
(En milliers d'euros)	31/12/2016	Reprises	Dotations	31/12/2017
Fonds commercial	-25 083	9 637		-15 446
Brevets, marques, droits de propriété intellectuelle ⁽¹⁾	-472 925	335 080		-137 844
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-498 008	344 717	0	-153 290

		Valeur nette		
(En millions d'euros)	31/12/2016	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
Fonds commercial	14 548	9 637	-24 185	0
Brevets, marques, droits de propriété intellectuelle	10 751	335 080	-336 650	9 181
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 299	344 717	-360 835	9 181

L'exercice a été marqué par la sortie de brevets non utilisés totalement amortis (-1,4 millions d'euros en valeur brute), par la sortie des licences Qualcomm pour 335 millions complètement amortis et dépréciés et par la sortie du fonds de commerce CFAL liée à la vente d'ELECTRORE (24 millions en valeur brute dépréciés à hauteur de 9 millions d'euros).

Note 8 Titres de participation

		Valeur brute		
(En milliers d'euros)	31/12/2016	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
Filiales	30 346 058	34 115	-5 368	30 374 806
Participations	395 685		-383 685	12 000
TOTAL	30 741 744	34 115	-389 053	30 386 806

		Dépréciations		
(En milliers d'euros)	31/12/2016	Reprises	Dotations	31/12/2017
Filiales	-22 130 512	9 488	-149 554	-22 270 578
Participations	-394 335	383 685		-10 650
TOTAL	-22 524 847	393 173	-149 554	-22 281 228

		Valeur nette		
(En milliers d'euros)	31/12/2016	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
Filiales	8 215 546	43 603	-154 922	8 104 227
Participations	1 350	383 685	-383 685	1 350
TOTAL	8 216 896	427 288	-538 607	8 105 577

Evolution du portefeuille titres sur l'exercice :

Sur l'exercice 2017, Alcatel Lucent SAS a acquis auprès de Nokia OY 99,99% des titres(soit 500 974 actions) de la société NSN France pour 29 145 487 euros et 100% des titres de la société Electroassurances (42 000 actions) pour 4959 758 euros ce qui représente au total 34,1 millions d'euros d'acquisitions de titres.

Les cessions de titres s'élèvent à 389,1 millions d'euros correspondant principalement à la vente des titres d'ALCATEL Lucent GMBH d'une valeur brute de 383 684 396 euros.

Évolution des dépréciations :

Jusqu'en 2016, les titres Alcatel Lucent Submarine Network et Alcatel Lucent Participation (« ALU Part ») étaient évalués à partir de la valeur d'entreprise du groupe Nokia, reposant sur la valeur recouvrable des différentes divisions opérationnelles qui comprenaient les anciens segments du groupe Alcatel Lucent. Ce modèle permettait de déterminer la valeur du sous palier de consolidation Alcatel Lucent. La valorisation d'ALU Participation était calculée à partir de la valeur d'entreprise du groupe Alcatel Lucent (« fALU »). La méthodologie consistait à déduire de la valeur du groupe la valeur consolidée des éléments liés à ALU SA (Maison mère) puis la valeur des titres détenus par ALU SA autre qu'ALU Part. On en déduisait ainsi la valeur d'ALU Part (7.3 Milliards d'euros en 2016).

Cette méthode se rapprochait du calcul de la valeur individuelle des titres détenus par ALU Part: dans cette approche, la valeur d'ALU Part correspond à la somme des capitaux propres IFRS de chacune des entités détenues dans le portefeuille d'ALU Part., pour un montant de 7.9 milliards d'euros au 31/12/2016.

Dorénavant, la valeur de f ALU n'est plus calculée par le groupe Nokia, seule la BG Network fait l'objet d'une évaluation pour les tests d'impairment.

Pour 2017, afin de rester cohérent dans la démarche, nous avons choisi de conserver la méthode de la valeur individuelle des titres calculée sur les capitaux propres IFRS au 31/12/2017.

Ainsi, la valeur des titres ALU PART correspond à la somme des situations nettes IFRS des titres encore présents dans le portefeuille titre d'ALU Participation au 31/12/2017 ainsi qu'au cash reçu suite aux cessions de ses titres sur l'exercice (935 millions d'euros) et à la diminution de sa dette d'ALU Part (- 10 milliards d'euros). Pour la cession des des USA, nous avons retraité l'impact de la moins-value de cession sur les capitaux propres IFRS mais inexistant en social (+ 2.5 milliards d'euros). Il en résulte une stabilité de la valeur d'ALU Part. Cette approche n'a pas donné lieu à la constatation ou à la reprise de dépréciation sur l'exercice.

Pour les autres titres de participation, la valeur historique a été comparée à la valeur des capitaux propres consolidés de l'entité au 31/12/2017. Il en résulte une dépréciation complémentaire de 148 millions d'euros pour Alcatel Lucent Submarine Networks, de 1,6 millions d'euros pour Electrobanque et d'une reprise de 9,4 millions d'euros pour Alcatel Lucent Norway.

Les autres titres acquis en 2017 dans le cadre de l'opération Sibelius n'ont pas été réestimés.

Renseignements concernant les filiales et participations

(En millions d'euros)	Capital à la clôture	Autres Capitaux propres ⁽¹⁾	capital détenu (en %)	Titres Valeur brute	Titres Valeur nette	Prêts et avances consentis	cautions et avals fournis	CA hors taxes ⁽¹⁾	Bénéfice ou perte ⁽¹⁾	Dividendes encaissés en 2017
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital d'Alcatel-Lucent										
Filiales (50 % au moins du capital détenu par Alcatel-Lucent)										
NSN France	6,6	2	99,99	29,1	29,1	-	-	113,1	9	-
Electro Banque -route de Villejust 91620 Nozay	106	160,6	100	581,7	281,4	-	-	0,9	0,2	2,1
Alcatel-Lucent Submarine Networks - route de Villejust 91620 Nozay	111	210,6	100	1 338,6	700	-	-	719,2	75,7	-
Electroassurances	4,2	0,5	100	5,0	5,0	-	-	3,9	0,4	-
Alcatel-Lucent Participations -Route de Villejust 91620 Nozay	1800,6	357,1	100	28 251,4	7 073,0	-	-	0,8	553,5	-
Alcatel-Lucent Norway AS Martin Linges vei 25 1367 Snarøys (Norvege)	1,3	4,0	100	168,6	15,6	-	-	38,2	1,1	-

(1) Exercice 2017 sauf Alcatel-Lucent Norway (2016)

Composition du portefeuille 2017 (en milliers)

		Nombre de titres en portefeuille	Valeur d'inventaire nette (en milliers d'euros)	Pourcentage de participation d'Alcatel- Lucent	Pourcentage de participation du Groupe
I - Participations					
Alcatel-Lucent International	(IF)	625 000	-	0	100
Electro Banque	(IF)	10 600 422	281 446	100	100
Alcatel-Lucent Submarine Networks	(IF)	37 337 826	700 000	100	100
Alcatel-Lucent Norway		1 600 000	15 588	100	100
Alcatel-Lucent Participations	(IF)	120 036 232	7 073 000	100	100
Electro-Assurances		42 000	4 970	100	100
NSN France		500 974	29 145	99,99	100,00
Autres sociétés			1 428 -	-	
II - Autres titres immobilisés					
Actions NOKIA		7 152 797	27 824 -	-	
III - Participations dans les sociétés immobilières					
		-	-	-	-

(IF) : filiale intégrée fiscalement.

Note 9 Créances rattachées à des participations et autres immobilisations financières

Les mouvements de l'exercice se détaillent comme suit :

Valeur brute				
(En milliers d'euros)	31/12/2016	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
Prêts à long terme aux filiales	10 029 705		-10 029 072	633
Autres immobilisations financières	168			168
TOTAL	10 029 873		-10 029 072	801

Dépréciations				
(En milliers d'euros)	31/12/2016	Reprises	Dotations	31/12/2017
Prêts à long terme aux filiales				0
Autres immobilisations financières				
TOTAL				

Valeur nette				
(En milliers d'euros)	31/12/2016	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
Prêts à long terme aux filiales	10 029 705		-10 029 072	632
Autres immobilisations financières	168			168
TOTAL	10 029 873		-10 029 072	801

Prêts à long terme aux filiales

La variation des prêts à long terme correspond au remboursement du prêt accordé à Alcatel Lucent Participation pour 9 979 millions d'euros par compensation de créance avec l'acquisition des titres d'Alcatel Lucent USA pour 10,1 milliards d'euros ainsi qu'au règlement des intérêts courus non échus envers Alcatel Lucent Participation de 49 millions d'euros.

Note 10 Valeurs mobilières de placement, trésorerie et dettes financières à court terme

L'évolution des postes de trésorerie à court terme (incluant les soldes débiteurs ou créditeurs avec les filiales dans le cadre de la convention de trésorerie conclue avec ces dernières et qui ont au bilan la qualification de « Créances » ou d'« Autres dettes ») est marquée par la fin du rôle d'Alcatel Lucent SAS en tant qu'entité de financement du groupe :

(En milliers d'euros)	2017	2016
Disponibilités	647 245	1 092 521
Convention de trésorerie avec les filiales (note 14)		620 861
Total disponibilités et quasi-disponibilités ⁽¹⁾	647 245	1 713 383
Valeurs mobilières de placement ⁽²⁾	27 824	431 197
Part court terme des Prêts à long terme aux filiales		
Total créances financières à court terme	675 070	2 144 580
Emprunts obligataires à court terme		
Dettes financières auprès des établissements de crédit à court terme		
Dettes financières diverses à court terme	-82	-110
Convention de trésorerie avec les filiales (note 14)	0	-6 152 591
Total dettes financières à court terme ⁽³⁾	-82	-6 152 701
TOTAL	674 988	-4 008 122

(1) Dépôts bancaires et soldes débiteurs des opérations avec les filiales dans le cadre de la convention de trésorerie jusqu'en 2016.

(2) SICAV monétaires et actions Nokia.

(3) Emprunts à court terme auprès des banques et soldes créditeurs des opérations avec les filiales dans le cadre de la convention de trésorerie. Depuis 2017, il n'y a plus de convention de trésorerie et la centralisation de la trésorerie s'effectue au niveau de Nokia OY.

Valeurs mobilières de placement

Suite à l'offre publique d'échange lancée par Nokia, les 13 005 087 titres d'auto-contrôle ont été échangés contre 7 152 797 actions Nokia pour une valeur d'entrée de 47,1 millions d'euros, classés en valeurs mobilières de placement et sont dépréciés à hauteur de 19,2 millions d'euros à fin 2017. Avec un cours de bourse de 3,89 euros par action au 31/12/2017, une dépréciation complémentaire de 5,1 millions d'euros a été enregistrée sur l'exercice.

Note 11 Capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2017 est la suivante :

(En milliers d'euros)

	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes d'émission	Réserve légale	Réserves réglementées	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de la période	Total des capitaux propres
SITUATION AU 31/12/2016 AVANT RÉPARTITION	3 539 684 919	176 984	22 321 680	369 579	1 673 292	195 013	-11 511 931	315 871	13 540 488
Affectation du résultat 2016	-	-	-	-	-	-	315 871	-315 871	-
Augmentations de capital									
• actions nouvelles (1)	6 500	0	0						0
• Augmentation de la valeur nominale de l'action de 0,05 centimes à 0,61 centimes		1 982 227							1 982 227,2
Réduction de capital		-1 982 227					1 982 227		0
Distribution de dividendes payée en nature par apport de 100% des actions d'ALU USA			-10 099 800						-10 099 800
Résultat 2017	-							340 399	340 399
Situation Au 31/12/2017 Avant Répartition	3 539 691 419	176 985	12 221 875	369 579	1 673 292	195 013	-9 213 832	340 399	5 763 314
Proposition d'affectation du résultat 2017	-	-	-	-	-	-	340 399	-340 399	-
Proposition de distribution de dividendes au titre de 2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SITUATION AU 31/12/2017 APRES RÉPARTITION	3 539 691 419	176 985	12 221 875	369 579	1 673 292	195 013	-8 873 434	0	5 763 314

(1) Suite au décès de certains bénéficiaires d'actions de plan de performance, 6500 actions nouvelles sont à transférer à Nokia OY contre la rémunération en numéraire des héritiers par NSN BV.

Le capital social d'Alcatel-Lucent est de 177 millions d'euros à fin 2017, se répartissant en 3 539 691 419 titres d'une valeur nominale de 0,05 euros.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserves en application de la loi ou des statuts. L'Assemblée générale est en outre autorisée à décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition et sur les primes d'émission. Ne sont pas distribuables la réserve légale, les réserves indisponibles constituées en application de lois particulières, les réserves statutaires ainsi que les réserves de réévaluation.

Au 31 décembre 2017, les montants distribuables d'Alcatel-Lucent, compte tenu de la proposition d'affectation ci-dessus, s'élèvent à 5 216,8 millions d'euros.

Note 12 Provisions pour risques et charges

L'évolution des provisions pour risques et charges au cours de l'exercice 2017 a été la suivante :

(En milliers d'euros)

	31/12/2016	Dotation	(Reprise)	31/12/2017
Provisions pour risques sur perte de change	1 332	413		1 744
Provisions pour litiges, garantie de passif et autres ⁽¹⁾	2 539		-1 289	1 250
Provisions pour engagements de retraites (Note 16)	42 180	522	-7 161	35 541
TOTAL	46 051	935	-8 450	38 536

Impact résultat :

• exploitation	413	-7 161
• financier	522	
• exceptionnel et impôts		-1 289

Note 13 Emprunts obligataires

Au 31 décembre 2017, l'encours des obligations Alcatel-Lucent s'élevait à 476,7 millions d'euros comme au 31 décembre 2016. Cet encours se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2016	Conversion d'obligations en actions	Autres rachats et annulations	Nouvelles émissions	31/12/2017
• OCEANE 0,0 % - 688 M€2019	367 222				367 222
• OCEANE 0,125 % - 460 M€2020	109 448				109 448
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES	476 670				476 670

Ces emprunts obligataires sont détenus par la société Nokia Oyj Karaportti 3, FI-02610 Espoo, Finland, société mère du groupe NOKIA.

Note 14 État des échéances des dettes et créances à la clôture de l'exercice

(En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2017	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	Pius de cinq ans	Dont Charges à payer
Dettes financières					
• emprunts obligataires convertibles (OCEANE)	476 670		476 670		
• emprunts et dettes financières divers	82	82			82
Dettes fiscales et sociales	2 045	2 045			2 045
Autres dettes	2 803 060	2 803 060			18 053
TOTAL DETTES	3 281 857	2 805 187	476 670		20 179

Détail des autres dettes au 31/12/2017

(En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Avances reçues des filiales - convention de trésorerie		6 152 591
Compte-courant groupe	2 575 179	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés ⁽¹⁾	18 053	89 782
Autres	209 829	476 670
TOTAL	2 803 060	6 719 044

Etat des échéances au 31.12.2017

(En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2017	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	À plus de cinq ans	Dont produits à recevoir
Créances					
Créances fiscales et sociales	63 692	15 974	47 718	-	-
Autres créances	225 970	225 970	-	-	172 910
TOTAL CRÉANCES	289 662	241 944	47 718	-	172 910

**Détail des autres créances au
31/12/2017**

(En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Avances versées aux filiales - convention de trésorerie	0	620 861
Clients et comptes rattachés	3 785	53 362
Autres (1)	222 185	217 400
TOTAL	225 970	891 623

(1) dont 172 millions d'euros de produits à recevoir dans le cadre de l'accord de Cost Sharing Agreement (CSA) accord signé entre ALU SAS, Nokia OY et Alcatel Lucent International & ALU USA, pour partager les coûts liés aux dépenses de R&D).

Note 15 Charges à payer

Les charges à payer correspondant aux factures non parvenues s'élèvent à 5,5 millions d'euros au 31/12/2017 et concernent principalement les frais à régler sur la cession des titres d'ELECTRORE pour 3 millions d'euros.

Note 16 - Note 3-11 Ecarts de conversion actif et passif

Les écarts de conversion actif et passif s'élèvent respectivement à 1,7 millions d'euros et à 1,5 millions d'euros et sont le résultat de la réévaluation des créances clients et fournisseurs libellés en devises étrangères.

Note 17 Informations concernant les entreprises liées

(En milliers d'euros)	Montant net au bilan	Dont entreprises liées
Immobilisations financières		
• titres de participation	8 105 577	8 105 577
• créances rattachées à des participations	-	-
• autres immobilisations financières ⁽¹⁾	633	633
• autres titres immobilisés	168	-
Créances de l'actif circulant	289 662	217 340
Valeurs mobilières de placement / Disponibilités	647 245	27 824
Dettes financières		
• emprunts obligataires	476 670	476 670
• emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	-	-
• emprunts et dettes financières divers	82	-
Dettes d'exploitation	20 098	12 977
Autres dettes	2 785 008	2 784 593

(En milliers d'euros)	Montant net en résultat	Dont entreprises liées
-----------------------	----------------------------	------------------------------

Produits et charges financiers

• produits de participations	138 135	-136 494
• intérêts et produits assimilés	121 026	113 229
• intérêts et charges assimilées	-31 579	-29 933
• autres	245 015	154 561

Aucune transaction avec les entreprises liées n'a été conclue à des conditions anormales de marchés.

Note 18 Engagements de retraite

À la fin de 2017, les engagements d'Alcatel-Lucent (société mère) au titre des indemnités de départ à la retraite et compléments de retraite sont provisionnés à hauteur de 35,5 millions d'euros (voir note 12) et sont partiellement couverts par des contrats d'assurance.

La recommandation 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables a été appliquée, par anticipation, à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2013, les changements résultant de la première application de cette recommandation devant être traités selon les dispositions relatives aux changements de méthode comptable. L'application de la recommandation a eu pour conséquence la reconnaissance immédiate par résultat des modifications de régime lors de leur exercice de survenance. L'élément de charge budgétée sur la valeur des actifs est désormais calculé à partir du taux d'actualisation et non plus du taux de rendement des actifs. Alcatel-Lucent a également confirmé sa pratique de reconnaissance immédiate des écarts actuariels par résultats. Ce changement de méthode n'a pas eu d'impact sur l'ouverture, au titre des exercices antérieurs.

Les hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

Le taux d'actualisation retenu est obtenu par référence au taux de rendement des obligations de haute sécurité (obligations émises par l'État et les entreprises de premières catégories – AA ou AAA) de maturité équivalente à la durée des régimes évalués.

Les revenus d'intérêts des placements dépendent de la composition du portefeuille et de sa performance.

Le coût net de la période des régimes postérieurs à l'emploi se décompose comme suit :

Taux d'actualisation :	1,25 %
Taux de progression des salaires à long terme incluant le taux de l'inflation	
• Moins de 44 ans :	10,00 %
• Entre 40 et 44 ans :	9,00 %
• Entre 45 et 49 ans :	6,00 %
• Entre 50 et 54 ans :	5,00 %
• Entre 55 et 59 ans :	3,50 %
• Plus de 59 ans :	0,00 %
<i>(En milliers d'euros)</i>	2017
Charge normale de l'exercice	1 338
Charge d'intérêt	-1 101
Produits financiers générés sur les fonds	579
Modifications de régime	
Gains et pertes actuariels	5 377
Effet des réductions de régimes	-
Effet des liquidations de régime	-
Effet de la limitation d'actif	-
COÛT NET DE LA PÉRIODE	6 193

L'évolution de la provision inscrite au bilan se détaille comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	
Évaluation des engagements	
Valeur actuelle totale des engagements au 1 ^{er} janvier	90 164
Charge normale de l'exercice	-1 338
Charge d'intérêt	1 101
Cotisations versées par les salariés	-
Transferts salariés	-432
Modifications de régime	-
Réductions de régime	-
Liquidations de régime	-3 251
Indemnités supplémentaires de fin de contrat	-
Pertes et (gains) actuariels	-6 092
Prestations payées	-
Valeur actuelle totale des engagements au 31 décembre	80 151
Couverture des engagements	
Valeur de marché des fonds investis au 1 ^{er} janvier	47 998
Produits financiers générés sur les fonds	579
(Pertes) et gains actuariels	-716
Contributions de l'employeur	-
Contributions des salariés	-
Modifications de régime	-
Réductions de régime	-
Liquidations de régime	-3 251
Prestations payées/Indemnités supplémentaires de fin de contrat	-
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre	44 609

Valeur actuelle des engagements partiellement ou totalement couverts par des actifs financiers	-80 151
Valeur de marché des fonds investis	44 609
Couverture financière des engagements financés	-35 541
Valeur actuelle des engagements totalement non couverts par des actifs financiers	-
Couverture financière	-35 541
MONTANT (PROVISIONNÉ)/ACTIVÉ	-35 541

Les placements des fonds de pensions sont investis de la manière suivante :

(En milliers d'euros et pourcentages)	Valeur de marché	%
Obligations	38 631	87 %
Actions	1 606	4 %
Autres placements	1 517	3 %
Actifs immobiliers	2 855	6 %
TOTAL	44 609	100 %

Note 19 Engagements financiers et divers

Autres engagements donnés

Alcatel-Lucent a été amené, dans le cadre de divers contrats relevant de la gestion courante du Groupe, à donner les garanties suivantes :

(En millions d'euros)	Montant total	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	À plus de cinq ans
Avals, cautions et garanties donnés				
• sur contrats commerciaux	1 242,3		405,0	837,3
• autres engagements donnés	232,1		0,5	231,6
TOTAL	1 474,5		405,5	1 068,9

Engagements reçus

Il n'y a aucune garantie reçue.

Note 20 Litiges

Les autorités françaises enquêtent sur certaines opérations d'Alcatel-Lucent et/ou de ses filiales au Costa Rica.

L'enquête porte sur des prétendus actes de corruption antérieurs à 2004 – les mêmes qui ont donné lieu à des procédures criminelles aux États-Unis et au Costa Rica, lesquelles procédures ont été conclues avant 2012. Le risque de condamnation pénale est au maximum de 750,000 €.

Le jugement a été rendu le 30 août 2017 à l'issue de l'audience qui s'est déroulée en juin 2017. Le tribunal a relaxé la société Alcatel Lucent SAS. Cependant, le procureur a fait appel et une nouvelle audience se tiendra en 2019.

Aucun nouveau litige significatif n'a été commencé depuis le 31 décembre 2017.

Note 21 Rémunération des administrateurs et des membres de la Direction Générale

Le 28 février 2017, Alcatel Lucent SAS a adopté la forme juridique d'une Société par Action Simplifiée supprimant le Conseil d'Administration. Aucune rémunération n'a été versée sur l'exercice 2017.

Note 22 Événements postérieurs à la clôture

Après la clôture, la société a reçu des réclamations en lien avec des opérations sur capital antérieures. Le risque est en cours d'évaluation mais ne peut encore être estimé de façon fiable.

Note 23 Autres informations

Alcatel-Lucent SAS fait partie du groupe Nokia. Elle est consolidée par intégration globale par la société Nokia Oyj Karaportti 3, FI-02610 Espoo, Finland.
